

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2026-003
Code matière : 7.1.1

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 13
de Présents : 12
de Votants : 13

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Lundi 26 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : M. Loïc MARAVAL à Mme Géraldine ARTIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude SIRE

Objet : Ouverture de crédits par anticipation dans l'attente du vote du budget primitif

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2025 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2026-003
Code matière : 7.1.1

- **Budget eau:**

| Chapitre ou Opérations | Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts) - Hors restes à réaliser (a) | Crédits ouverts ou diminués au titre de DM (b) | Montant total à prendre en compte (d = a + b) | Montant total à prendre en compte (d / 4) |
|--|--|---|--|--|
| Chapitre 21 | 26 000€ | 570 € | 26 570 € | 6 642.50 € |
| Montant total maximum pouvant être votés par anticipation | | | | 6 642.50 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2026 :

| Chapitre | Article budgétaire | Intitulé | Montant ouvert par anticipation en 2026 |
|--------------|--------------------|------------------------------------|---|
| 21 | 2156 | Matériel spécifique d'exploitation | 6 000.00 € |
| Total | | | 6 000.00 € |

- Dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire

